



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de Services – Prestations intellectuelles
N° 2026-09-pat-educatalim

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Dimanche 25 octobre 2026 à minuit.

1- Identification du pouvoir adjudicateur

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Adresse :	Téléphone :
ECOPARC Cœur d'Hérault, La Garrigue 9 rue de la Lucques, Bat B 34725 Saint André de Sangonis	04.67.02.01.01

2- Objet du marché

Objet du marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du déploiement d'un programme d'éducation à l'alimentation et de la mise à disposition d'une mallette pédagogique sur le Cœur d'Hérault.
Code (s) CPV	

3- Références et procédure

Procédure de passation	Procédure adaptée –article R2123-1 du code de la commande publique Le marché à intervenir est un marché public de Services (Prestations intellectuelles)
------------------------	---

4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire
Décomposition du marché	Deux lots : - Lot 1 : Animations pédagogiques - Lot 2 : Mallettes pédagogiques

	En effet, la mission est composée de 2 actions distinctes mais liées. Le marché est donc scindé en 2 lots.
Durée du marché / Délai d'exécution	Délai d'exécution : 9 mois maximum Point de départ du délai : Ordre de service (prévisionnel 5 nov 2026). Réunion de lancement de la mission : semaine du 9 novembre.
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
Autres dispositions	

5- Financement et exécution

Modalités de financement	Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault. Conditions de règlement : Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante : Par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque étape de la mission. Le prix est ferme et forfaitaire. Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais de conception, frais pédagogique, frais de reproduction...). Un changement éventuel du lieu de réalisation de la prestation ne saurait entraîner de surcoût, notamment au titre des déplacements. L'offre de prix est valable pendant toute la durée du marché. Le contrat lié à la présente consultation pourra faire l'objet de modifications par avenant.
Personne habilitée :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Ordonnateur :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Comptable assignataire des paiements :	Monsieur Le Trésorier générale de Clermont l'Hérault
Imputation budgétaire	SYDEL : PAT - ATALIM_008 Compte 611 : prestation de services
N° Siret de référence	SYDEL : 20 001 712 700 057

6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne) :	SYDEL Pays Cœur d'Hérault Pôle : Aménagement et Environnement Mission : Projet Alimentaire Territorial
----------------------------	--

7- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL, rubrique marchés ou sur demande adressée par mail adressée à juliette.sermage@coeur-herault.fr <u>Pièces constitutives du DCE :</u> -le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le CCTP + une annexe, le bordereau des prix et deux annexes : un extrait du Webinaire FranceAgriMer « Programme européen Lait et Fruits à l'Ecole » et le livret du petit goûteur, outil pédagogique à intégrer à la prestation. <u>Modification de détail au dossier de consultation</u> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
---	--

Renseignements complémentaires	Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à : Correspondant pour renseignements administratifs : Béatrice Bermejo, beatrice.bermejo@coeur-herault.fr Correspondant pour renseignements techniques : Juliette Sermage, juliette.sermage@coeur-herault.fr Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.
--------------------------------	--

8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	Dimanche 25 octobre 2026 à minuit
Durée de validité des offres	90 jours

9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	- Lettre de candidature ou Imprimé DC1; - Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ; - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêt (transmise dans le DCE) ; - Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières
---------------------------------	---

	années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; - Certificats de qualifications professionnelles ; - Relevé d'identité bancaire complet.
Documents liés à l'offre	- Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ; - Le CCTP joint au présent règlement de consultation signé ; - Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation faisant apparaître le nombre de journées, le coût journalier des différents intervenants et les frais annexes (devis détaillé) ; - Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant : - o Le descriptif de la méthodologie ; - o La composition de l'équipe proposée pour le déploiement du programme d'éducation à l'alimentation et/ou la conception et fabrication de la mallette pédagogique ; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission - o Les moyens mis en place pour la mobilisation des professionnels de l'éducation au-delà des démarches entamées par les animatrices du PAT et du CLS. - o Le nombre de réunions, détaillé par phases de l'étude ; - o Le montant forfaitaire d'une réunion supplémentaire ; - o Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission. - La liste des achats de denrées prévus avec les volumes prévisionnels et une enveloppe budgétaire maximale (achats qui seront réalisés par le commanditaire)

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Conditions d'envoi ou de remise des plis	Les candidats devront répondre via la plateforme : https://www.e-marchespublics.com/ <u>Référence N°2026-09-pat-educalim</u>
--	---

10- Négociation

Négociation prévue	Oui
--------------------	-----

Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition (présentiel, visio ou téléphone) A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Valeur technique de la proposition	60 %
2	Prix de la prestation	20 %
3	Connaissance du territoire et de ses acteurs	20 %

Méthode de notation :

Une note est donnée à chaque critère selon son pourcentage de pondération (sur 60 ou 20). Le total des notes de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre sur 100. Cette note permettra le classement des offres.

La valeur technique sera appréciée (note sur 60) au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Moyens (personnels et matériel) : organisation de la société et pertinence de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission (profil intervenants / compétences), notés sur 10 points ;
- Références de la ou des structures pour l'animation de séances d'éducation à l'alimentation et la gestion de projets en détaillant les expériences sur des territoires similaires, notées sur 20 points.
- Description précise de la méthodologie proposée en explicitant la compréhension du contexte et les enjeux du projet (d'éventuelles réflexions originales sont acceptées), les moyens techniques mis en œuvre, notée sur 25 points.
- Procédures et moyens de communication mis en œuvre afin de diminuer les supports papier et les déplacements, notées sur 5 points.

Pour le critère Prix, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 20

Le candidat dépassant l'enveloppe allouée à cette mission se verra attribuer une note égale à 0.

Pour le critère connaissance du territoire, les expériences et projets menés sur le territoire en lien avec les acteurs locaux seront particulièrement appréciées.

L'offre avec le plus de projets et expériences sur le territoire obtient la note maximale soit 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

**(Nombre d'expériences ou projets menés sur le territoire avec ses acteurs /
Nombre d'expériences ou projets menés sur le territoire du candidat) X 20**

12- Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 74 10
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

Documents complémentaires

- Bordereau des Prix (voir ci-après)
- Attestation Honneur Respect Réglementations et Non conflit d'intérêt
- Acte d'engagement
- CCTP et ses annexes



BORDEREAU DES PRIX

Marché public de Services – Prestations intellectuelles

N°

Titre :

NOM DE L'ENTREPRISE :	Adresse de l'Entreprise :
Contact de l'entreprise (Nom, n° téléphone, email) :	Code APE de l'Entreprise :
N° SIRET de l'Entreprise :	IBAN de l'Entreprise :

Tranche Ferme

Type de prestation	Nombre	Prix unitaire HT	Prix global HT
--------------------	--------	------------------	----------------

Lot 1 : Animations pédagogiques

Séances classe élémentaire / maternelle / périscolaire Nb moyen enfants / séance :			
Sorties terrain classe élémentaire / maternelle / périscolaire Nb moyen enfants / sortie :			
Restitution / Rencontre parents			

Achats alimentaires*

**Attention, cette ligne doit être considérée dans l'enveloppe financière liée au lot 1, mais ne sera pas facturée par le prestataire, car directement prise en charge par le Pays Cœur d'Hérault.*

Rapports fin phase 1			
Rapports fin phase 2			

Lot 2 : Mallettes pédagogiques

GT conception mallette			
Conception et validation mallette			
Fabrication mallettes			

Réunions :

Réunion de lancement			
Réunion du comité technique			
Réunion du comité de pilotage			

Total général HT :

Total TVA :

Total général TTC :

Date :

Signature :